

37 37 19

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Séance du 08 décembre 2011

Date de la convocation
17 11 11

Date d'affichage
17 11 11

Objet de la Délibération :

2011-12-15
Tourisme

L'an deux mille onze

Et le Huit Décembre

à Dix Neuf heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Kléber MESQUIDA

Présents: MM

J.ARCAS (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAISSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général) **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général)

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture 19 12 11

SOUS-PRÉFECTURE
ROUEN
27 DEC. 2011
SERVICE COMMUNE

Objet : Tourisme

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles poursuivra en 2012 le développement de la stratégie définie dans le Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique 2009-2013 (SLODT), en cinq axes stratégiques :

- Axe 1 : Fédérer les professionnels du tourisme pour une offre de qualité
- Axe 2 : Développer les équipements structurants
- Axe 3 : Mutualiser et optimiser les moyens de promotion et de communication touristiques
- Axe 4 : L'ingénierie
- Axe 5 : La coopération.

L'action portera, notamment, sur :

- la poursuite des opérations dans le cadre de l'itinérance douce : expertise des sentiers de randonnées sur le Pays, définition d'un GR de Pays®, opérations conduites sur des crédits 2011, pour partie reportés sur l'exercice 2012,
 - le renforcement de l'ingénierie touristique, au travers de l'Opération Grand Site "Gorges de la Cesse et du Brian" et du recrutement d'un agent Tourisme, opérations délibérées lors de notre précédent comité syndical,
 - la réalisation d'outils touristiques, en termes d'animation et de promotion : "Mois du Patrimoine", "Rencontres de Terroir", création de trois "Livrets-Pass" (offres tarifaires), édition du calendrier 2013 du Pays et de posters,
- il convient, afin d'optimiser cette opération, de modifier le plan de financement délibéré en septembre dernier, comme suit :

	Plan de financement initial	Nouveau plan de financement proposé
Autofinancement	23.653,66	13.265,79
Leader/FEADER	47.627,04	58.014,91
Conseil Général (CTL)	34.200,96	34.200,96
TOTAL	105.481,66	105.481,66

- la création d'outils de commercialisation sur Internet (étude Marketing, place commerciale), opération également délibérée en septembre,
- la réalisation des "Assises du Tourisme du Pays", prévues en fin d'année 2012 afin de procéder à un premier bilan d'évaluation du SLODT 2009-2013, pour un coût prévisionnel de 15.000 €, pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :
 - Leader/FEADER..... 9.000 €
 - Conseil Général..... 6.000 €,
- la fin de la phase préparatoire de coopération transnationale, engagée en 2011, qui sera normalement suivie d'une programmation opérationnelle courant 2012,
- l'animation du programme Leader pour l'année 2012, également délibérée en septembre dernier.

Les plans de financement HT proposés pour ces différentes opérations sont résumés dans le tableau ci-après :

		Coût total	Leader	Conseil Général	Autres
Développement touristique & ingénierie					
Expertise réseau de sentiers randonnée	(report)	19.552	15.048	4.504	
GR de Pays (prestation CDRP)	(report)	22.312	12.271	10.041	
Ingénierie (Agent Tourisme, OGS)		102.380	34.052	27.860	40.000
Partenariat CAUE		12.000	6.400	5.600	
Rencontres des OTSI	(report)	3.500	3.500		
Assises du Tourisme		15.000	9.000	6.000	
Promotion/commercialisation touristique					
Outils touristiques (promotion)		105.481	58.014	34.200	
Commercialisation	Etude marketing	16.958	9.583	7.375	
	Plate-forme commerciale	25.119	15.860	9.259	
Coopération transnationale	(report)	3.075	1.690		1.385
Animation-gestion du programme Leader					
Animation du GAL 2012		99.662	54.814	18.000	

Par ailleurs, Monsieur le Vice-Président porte à la connaissance de l'Assemblée l'état d'avancement de la programmation Leader de notre GAL "Itinérance douce", qui enregistre, à ce jour, un taux de programmation de l'ordre de 58 % de sa maquette FEADER, non comprise la programmation du 16 décembre 2011, qui porte sur l'individualisation de 275.597 €, comme suit :

Intitulé dossier	M.O	FEADER	CG34	Autres	AF-M.O	Montant total
Equipement du site Domaine de la Pièce	C.C Monts d'Orb	32 834	26 864		14 924	74 622
GR de Saint Jacques de Compostelle	C.D.R.P 34	8 800	7 200		4 000	20 000
Mise en tourisme du site de Dio	C.C Avène/Orb/Gravezon	15 840	12 960		7 200	36 000
Concours d'architecte Courniou	C. C Pays Saint Ponais	5 800		15 000	5 200	26 000
Remparts de Cabrerolles	CC.Faugères	30 000	30 000	75 800	93 200	229 000
Site des Moulins de Faugères	C.C Faugères	10 000	26 100	16 600	34 300	87 000
Développement touristique	Pays HLV	34 052	27 860	40 000	467	102 380
Outils touristiques	Pays HLV	58 014	34 200		13 267	105 481
Etude marketing	Pays HLV	9 583	7 375		706	17 665
Plateforme commerciale	Pays HLV	15 860	9 259	3 773		28 893
Animation GAL 2012	Pays HLV	54 814	18 000		26 848	99 662
		275 597				

Ce taux situe notre GAL parmi les GALs français les plus performants, le taux de programmation au niveau national se situant approximativement à 35 % de la maquette.

En cas de programmation de l'ensemble des dossiers proposés, le taux de programmation du GAL sera porté à 74 % de la maquette en fonds européens.

A ce titre, le Ministère de l'Agriculture, autorité de gestion, nous sollicite pour apprécier nos besoins en termes de fonds européens d'ici la fin du programme (décembre 2015).

Ces besoins ont été appréciés par la cellule technique du GAL à hauteur de 840.000 €, pour pouvoir assurer la fin de programmation au rythme imprimé depuis le début du programme.

En outre, il convient de modifier les termes de la convention de mise à disposition des "Visioguides" auprès des partenaires qui bénéficient de cet équipement touristique.

En effet, la convention proposée aux partenaires prévoit (article 2) que **"le fournisseur est et reste propriétaire des guides numériques visés par la présente convention. Il fait son affaire de l'acquisition, de l'entretien, du renouvellement auprès du point de location et de l'amortissement comptable des matériels"**.

Pour de raisons d'ordre strictement comptable, afin de ne pas provisionner de dotations aux amortissements sans réel objet dans la section d'investissement, il convient, en accord avec Madame la Trésorière de Saint-Pons, de modifier cet article 2 comme suit : **"le fournisseur est et reste propriétaire des guides numériques visés par la présente convention et les met à disposition des communes et communautés de communes partenaires de cette opération."**

Nous proposerons donc, en cas d'accord de l'assemblée, une convention de mise à disposition des matériels, à signer par les communes et communautés partenaires.

En conclusion, Monsieur le Vice-Président demande de bien vouloir se prononcer sur :

- l'opportunité des différentes opérations proposées,
- les plans de financement proposés,
- le principe d'une demande complémentaire de fonds Leader, à hauteur de 840.000 €,
- la modification des termes de la convention relative à la mise à disposition des "Visioguides",

et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opportunité des différentes opérations proposées, sur les plans de financement proposés, sur le principe d'une demande complémentaire de fonds Leader, à hauteur de 840.000 €, et sur la modification des termes de la convention relative à la mise à disposition des "Visioguides", et l'autorise à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 08 décembre 2011.

Le Vice-Président,

Kléber MESQUIDA

